



- QUESTION ECRITE** (art. 35 du Règlement du CG)
- POSTULAT** (art. 33 du Règlement du CG)
 - dépôt
 - développement
- MOTION** (art. 32 du Règlement du CG)
 - dépôt
 - développement
- INTERPELLATION** (art. 34 du Règlement du CG)
- RESOLUTION** (art. 36 du Règlement du CG)

déposé(e) en séance du Conseil général du : ____13 juin 2022_____

"Titre" : _Bilan du projet-pilote du potager urbain

Texte de l'intervention :

Le Parti socialiste-Gauche citoyenne dépose une question écrite concernant le projet-pilote du potager urbain situé aux Semilles et qui a démarré en 2019. Nous aimerions connaître le bilan de ce projet qui avait bénéficié, sauf erreur, d'un budget de 30'000 frs, en termes de participation, de satisfaction ou encore de socialisation. Un tel bilan permettra non seulement d'améliorer une telle prestation à la population, mais aussi d'envisager la création d'autres potagers urbains dans différents quartiers de la ville si celui-ci fait sens pour la population. Nous remercions donc la Municipalité de réaliser un tel bilan, dont nous prendrons connaissance avec beaucoup d'intérêt.

Nom prénom : _____Sonnati Guillaume

Représentant le parti / groupe : _ Parti socialiste-Gauche
citoyenne_____

Date : _____ 26 juin 2023

➔ A transmettre, à l'issue de la séance, au bureau du Conseil général

Conseil général

Réponse à la question écrite de
représentant du
formulée en séance du Conseil général le
répondu en séance du Conseil général le

M. Guillaume SONNATI
Parti Socialiste
13 juin 2022
12 septembre 2022

Titre :

Bilan du projet-pilote du potager urbain situé aux Semilles

Développement :

Le Parti socialiste-Gauche citoyenne dépose une question écrite concernant le projet-pilote du potager urbain situé aux Semilles et qui a démarré en 2019. Nous aimerions connaître le bilan de ce projet qui avait bénéficié, sauf erreur, d'un budget de 30'000 frs, en termes de participation, de satisfaction ou encore de socialisation. Un tel bilan permettra non seulement d'améliorer une telle prestation à la population, mais aussi d'envisager la création d'autres potagers urbains dans différents quartiers de la ville si celui-ci fait sens pour la population. Nous remercions donc la Municipalité de réaliser un tel bilan, dont nous prendrons connaissance avec beaucoup d'intérêt.

1. PREAMBULE

- Le projet-pilote du potager urbain a été réalisé en 2019 et est situé sur la parcelle N° 4388, au lieu-dit "Les Semilles";
- Ce potager est composé de 20 parcelles, de 5 à 10 m²;
- Un espace commun a été créé comprenant, notamment, un point d'eau, un petit cabanon pour ranger les outils ainsi qu'une table;
- 2 parcelles sont attribuées à l'école des Semilles afin de susciter une expérience pédagogique aux élèves (plantations de tomates, fraises, etc.);
- Le fonctionnement du potager est régi par un règlement et une charte du jardinier;
- L'ensemble des parcelles sont occupées et font l'objet d'une forte demande.

2. REPONSE

Le projet-pilote du potager urbain s'est bien développé avec un intérêt des habitants plus important qu'attendu, lors des différents ateliers organisés. Le processus participatif a montré l'importance que peuvent avoir le profil des personnes intéressées, leur nombre et la dynamique du groupe, sur le résultat final.

Ce projet a connu un réel engouement permettant aux habitants du quartier de cultiver leurs propres fruits et légumes, de rencontrer leurs voisins dans un espace convivial et d'améliorer leur cadre de vie. Cette démarche est intégrée aux mesures pour favoriser la nature et améliorer la qualité de vie en ville, notamment décrites dans le concept "MonthRey la voie". Le groupe de jardinier est très satisfait de la démarche entreprise par la Ville mais aurait souhaité des parcelles plus grandes. Un groupe WhatsApp a été créé et quelques événements ont pu être organisés. Malheureusement, le COVID-19 a mis en pause ce processus. De plus, des discussions quant à la création d'une association avaient été initiées au départ du projet sans pour autant aboutir à ce jour. Par ailleurs, le potager urbain a été renommé "Semis partagés" par l'ensemble des jardiniers.

En réponse au postulat, des privés, au travers des régies immobilières de la place, ont également été sondés en début d'année 2020 afin de connaître leur intérêt à proposer ce concept à leurs locataires. Cette sollicitation n'a suscité aucune réponse positive jusqu'à ce jour.

Quelques points d'attention méritent plus particulièrement d'être retenus pour une prochaine expérience similaire :

- Lancer le projet (première communication aux habitants) au minimum 5 mois avant la réalisation du jardin (prêt à planter), idéalement en janvier pour juin;
- S'assurer, dès le début et pour toute la durée du processus, de l'accompagnement "métier" d'un.e jardinier.ière;
- Prévoir un budget de réalisation, qui laisse une marge de manœuvre en cas de fort succès de la démarche;
- Etablir clairement la participation de chacun et l'adapter au groupe;
- Mettre l'accent, dès le premier atelier participatif, sur l'organisation interne du groupe pour disposer au plus vite de règles de communication et de fonctionnement validées par toutes et tous;
- Insister dès le début sur l'engagement de chacun à participer au groupe, y compris au financement des aménagements décidés en commun;
- Prévoir un encadrement (ressources humaines, formations, etc.) pendant les premiers mois de fonctionnement qui sont déterminants.

Pour terminer, il faut constater que le processus qui a été suivi dans le cadre du projet des Semilles était particulièrement chronophage pour les Services communaux, qui se sont fortement impliqués et à tous les échelons. Pour de futurs développements, le Service "Infrastructures, Mobilité & Environnement" préconise une autre approche, plus motivante et participative, sous forme "d'appel à projet" à l'instar de ce qui a été mis en place à Montreux, avec pour objectif la création d'une association autogérée.

Monthey, le 5 septembre 2022